# COLLEGES LYCEES LP

## Audience DGESCO

Mardi 22 mars

La délégation du SNFOLC a été reçue par l'adjoint de M. Blanquer, directeur général de la DGESCO ( direction générale des enseignements scolaires) sur plusieurs questions au cœur des préoccupation des collègues.

La délégation était composée par Jacques Paris, Secrétaire général du SNFOLC, René Michoulier et Laurent Baussier, secrétaires nationaux.

| Livrets de compétences | Commentaires FO |
|---|---|
| ***FO** : vous avez modifié l'arrêté du 9 juillet 2009 en prenant un nouvel arrêté le 14 juin 2010 dans lequel vous avez enlevé les formulations d'obligation. Est-ce que cela veut dire que, in fine, c'est le chef d'établissement qui atteste de socle commun quelle que forme que prenne la validation ?*<br>**MEN** : avec l'arrêté de 2010 on renseigne les items mais c'est une la validation globale par domaine. Le LPC se veut un outil de suivi des acquis. Si une obligation est validée, il n'y a pas obligation de détailler, c'est plutôt si elle ne l'est pas qu'il faut le préciser en cas d'appel. La consigne donnée, qui peut surprendre, est qu'on n'oblige à remplir que lorsque la compétence n'est pas acquise. L'expérience professionnelle permet de porter une appréciation globale. Ici c'est un acte différent de la notation car il faut apprécier de façon binaire , oui/non,mais cela ne s'y oppose pas.<br>L'objectif est que ce soit un outil de suivi pour la liaison avec le lycée.<br>In fine c'est le chef d'établissement dans le conseil de classe qui atteste.<br>Nous sommes conscients que cela rentre dans les pratiques et qu'il va falloir des années pour cela, comme la validation du niveau A2. L'horizon est d'installer le socle commun.<br>**FO** : ce qui va se passer, c'est que comme pour le niveau A2, tout le monde va valider les élèves au final.Comme le A2 vous aurez un outil qui ne correspondra à rien. Les enseignants n'ont pas besoin de cet outil pour savoir si leurs élèves ont le niveau requis. Le rejet est grandissant. Dans certains établissements c'est le chef d'établissement qui attestera le socle.<br>**MEN** : le chef d'établissement atteste la validation du socle commun. On peut réunir toute la classe et valider une compétence. On peut valider la maîtrise de toute la compétence d'un seul clic.<br><br>**FO** : Quel avenir pour la notation des élèves, allez-vous vers la suppression de la notation ?<br>**MEN** : il y a des expériences qui sont menées (dans le cadre de l'article 34 de la loi Fillon de 2005) comme l'école sans note à Bordeaux ( école « Clisthène ») mais on ne pousse pas en ce sens.<br>On défend l'idée que la validation des compétences n'est pas incompatible avec la note. Le problème ce n'est pas la note mais ce qu'on installe comme évaluation. La note n'est une obligation que dans le cadre des examens. Les textes réglementaires donnent une obligation d'évaluer, ils ne donnent pas une indication sur la forme de l'évaluation. | ▷ Le ministère reconnaît que ça ne marche pas. Il ne nie pas la résistance des personnels mais compte imposer les LPC par la stratégie du fait accompli. Raison de plus pour multiplier les interventions du syndicat pour en exiger l'abandon.<br><br>▷ On peut donc obtenir que ce soit le chef d'établissement qui prenne la responsabilité d'attester le socle commun, sans pour autant obliger les enseignants à remplir le livret. |

| L'école du socle | Commentaires FO |
|---|---|
| **FO** : y aura-t-il à la rentrée 2011 expérimentation de l'école du socle ?<br>**MEN** : il y aura des expérimentations sur le plan pédagogique qui n'entraînent pas de modification du statut juridique des établissements.<br>Il s'agit d'articuler école et collège. La circulaire de rentrée apportera des précisions à ce sujet.<br>Il y a des projets, en Ardèche notamment, de construire une école du socle. C'est en discussion avec la collectivité.<br>**FO** : quelles conséquences pour les personnels au regard de leurs obligations de service ? Le professeur de mathématiques n'interviendrait à l'école que pour enseigner des mathématiques, pas plusieurs disciplines comme le professeur des écoles ?<br>**MEN** : cela n'irait pas au-delà de l'échange de services entre 1er et second degré. Si un certifié intervient en école, ses obligations de service ne sont pas modifiées. Ça existe déjà avec dans les SEGPA.<br>**FO** : non, c'est différent, les enseignants y ont un statut particulier. | ▷ La menace est entière. Une fois de plus, l'expérimentation est utilisée comme cheval de Troie contre les statuts comme pour ECLAIR. |

| Histoire des arts | Commentaires FO |
|---|---|
| **FO** : les collègues sont inquiets, cela préfigure la remise en cause des diplômes nationaux. En lycée professionnel, le séquençage des évaluations en contrôle continu aboutit à des aberrations. L'anonymat de l'épreuve est indispensable, avec l'histoire des arts, c'est exactement le contraire. Il n'y a pas un collège qui l'organise de la même façon. Ça interroge tout le monde sur le caractère national de l'épreuve et du DNB. Où va-t-on ? Quel bilan tirez-vous ?<br><br>**MEN** : il y a eu un bilan de la phase expérimentale. Il y a des éléments de cadrage mais pas de recommandation stricte. Il n'y en a pas de nouveau. Nous sommes conscients du caractère désordonné de l'organisation de l'épreuve, pour nous il n'y a pas rupture d'égalité, cela se déroule dans le cadre de l'autonomie des établissements. | ▷ Le ministère reconnaît le désordre.<br><br>Raison de plus pour en demander le retrait ! |

| Le Cahier de texte numérique. | Commentaires FO |
|---|---|
| **FO** : Son caractère obligatoire pose problème. Nous demandons de la souplesse dans l'application de la circulaire et des garde-fous car les dérives sont nombreuses. Elles ont déjà cours avant même que la circulaire ne s'applique à la rentrée 2011. Sans parler du danger de reproduire ce qui s'est passé avec Note 2 Be… Ce pourrait être les parents qui noteraient les profs à ce rythme. Enfin il y a des obstacles matériels indiscutables, au collège Claudel de Paris, 3 ordinateurs disponibles pour tous les professeurs. La salle informatique sert de salle de classe par manque de locaux. Il n'y a pas de scanner dans l'établissement. Comment les 50 professeurs peuvent-ils mettre à jour le CDT numérique ? Sans parler du fait que la maintenance informatique est réduite au dépannage par un collègue TICE.<br>Du point de vue pratique, on ne peut pas le remplir en cours, ça prend du temps. Cela envahit l'espace privé. On en arrive à reprocher à un enseignant d'avoir rempli son cahier de texte à 23 h.<br>**MEN** : s'il y a problème de sous équipement, on ne peut pas obliger à le remplir. C'est faisable dans la limite des moyens techniques et des compétences des collègues.<br>De la part des parents, il y a satisfaction. Cela ne détermine pas le travail de l'enseignant.<br>**FO** : si, car cela s'ajoute au travail existant. Un enseignant qui a 6 ou 8 classes différentes ne fait pas pour autant 8 fois le même cours ; il ne fait pas du copier-coller pour remplir le CDTN.<br>**MEN** : ça peut alléger le travail. Il y a obligation de renseigner les familles.<br>**FO** : avez-vous calculé pour un enseignant qui a 5 ou 6 classes le temps que cela représente comme charge supplémentaire de travail s'il doit faire tout ce qui est dans la circulaire sur le CDTN ?<br>Vous ne pouvez ignorer qu'un tiers des enseignants n'utilise pas sa boite académique.<br>**MEN** : pour faire évoluer les pratiques, il faut être incitatif, il n'y a pas de volonté de contrôle de notre part. Si vous constatez des dérives, des problèmes, contactez M. Capul (sous-directeur des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique) . | ▷ Le ministère reconnaît que « *s'il y a problème de sous équipement, on ne peut pas obliger à le remplir* »<br>et que « *Cela ne détermine pas le travail de l'enseignant.* »<br><br>▷ Alertez la section FO en cas de pressions et de dérive.<br>Le syndicat interviendra à tous les niveaux. |

| ECLAIR | Commentaires FO |
|---|---|
| **FO** : Lorsque vous avez mis en place le dispositif CLAIR une liste nationale est parue au BO résultant d'une décision ministérielle. Cette fois les personnels sont informés un par un que leur établissement devient ECLAIR, sans information ni discussion préalable. Comme dans le dispositif CLAIR les établissements deviennent ECLAIR de facto, mais la liste n'est pas publiée. Nous voudrions cette liste. | ▷ Le profilage des postes est utilisé pour faire entrer de force les personnels dans le dispositif. |

| | |
|---|---|
| **MEN** : la liste n'est pas close.<br>**FO** : quand sera-t-elle arbitrée ?<br>**MEN** : dans les semaines qui viennent, avant le mois de mai. On ajoute aux 105 établissements CLAIR, les collèges RAR qui n'étaient pas en CLAIR, ce qui fait environ 300 établissements.<br>**FO** : pour une durée de 5 ans aussi ? C'est l'application intégrale de la circulaire du 22 juillet, l'extension dès la rentrée 2011.<br>**MEN** : oui, 5 ans nous semble la durée qui permet d'avoir des équipes stables pour mettre en place une dynamique de projet, c'est l'objectif, mais 5 ans c'est une limite pour ne pas épuiser les équipes. C'est un engagement moral par rapport à la conduite d'une action.<br>**FO** : les personnels qui étaient en RAR et entrent en ECLAIR doivent-ils signer une lettre de mission à la rentrée ?<br>**MEN** : le personnel évoluera avec le flux des nouveaux professeurs, ceux qui entreront le feront dans le cadre de CLAIR avec la lettre de mission.<br>**FO** : le mouvement intra démarre, les postes des ECLAIR seront-ils profilés ?<br>**MEN** : on respecte les délais pour pouvoir profiler les postes. | ▷ Le ministère est obligé de reconnaître qu'on ne peut imposer à un personnel d'y rester 5 ans puisque le statut de fonctionnaire d'Etat l'interdit.<br><br>▷ L'exigence reste la même :<br>- retrait de la circulaire parue au BO du 22/07/10,<br>- abandon des CLAIR et ECLAIR ! |

| **EIST** | **Commentaires FO** |
|---|---|
| **FO** : dans ces mêmes établissements, en plus de devenir ECLAIR les collègues sont confrontés à l'EIST. Le rejet par les collègues est immédiat, spontané. Ils n'acceptent pas la fusion des disciplines scientifiques et technologiques. Un enseignant de physique ne peut sérieusement pas assurer l'enseignement de SVT, c'est dégrader l'enseignement donné aux élèves. Le statut, le concours de recrutement disciplinaire doivent être respectés. Nous demandons qu'il n'y ait aucune obligation.<br>**MEN** : cela reste expérimental pour le moment. Il n'y a pas de nouveau programme. On s'appuiera sur des recommandations qui sont en cours d'élaboration par un groupe d'experts et les IG. Néanmoins il y aura une très forte incitation par les recteurs et les IPR.<br>Il s'agit de ne pas dépayser les élèves à l'entrée en 6e, de décloisonner.<br>**FO** : il n'y a aucune amélioration de l'apprentissage de ces disciplines car cette expérimentation coïncide, en plus, avec la disparition des groupes dans ces disciplines en collèges. La logique est manifestement d'économiser des postes d'enseignants.<br>**MEN** : On maintiendra 2classes/3 groupes. Ce n'est pas le début de la bivalence ni de la trivalence. 49 % des classes sont entre 22 et 26 élèves.Tous les dédoublements ne sont pas nécessaires, il faut de la souplesse dans l'organisation. Il faut pouvoir faire des groupes seulement quand on en a besoin dans sa progression , pas systématiquement chaque semaine. | ▷ Le statut est attaqué par ce dispositif, mais faire respecter le statut est le moyen de contrer ce dispositif.<br><br>▷ Le ministère reconnaît qu'il n'y a ni programme, ni obligation.<br><br>▷ Abandon de l'EIST ! |

| **Documentalistes** | **Commentaires FO** |
|---|---|
| **FO** : Où en êtes-vous ?<br>**MEN** : au point mort. Nous n'avons pas publié le texte en l'état et ce n'est pas prévu. Concernant l'ouverture d'une nouvelle phase de négociation, le cabinet du ministre ne s'est pas prononcé. On n'exclut pas qu'on en reste là.<br>Il n'y aura pas de passage en force sur le texte.<br>Soit ce sera publié pour être appliqué à la rentrée, soit on ne change rien.<br>**FO** : pour nous il y a d'autres sujets, d'autres priorités pour les documentalistes : leur rémunération notamment. | ▷ C'est une avancée, mais elle ne constitue pas une garantie.<br>Le SNFOLC reste vigilant. |

| Philosophie en seconde | Commentaires FO |
|---|---|
| **FO** : l'appel à projet prévu dans la circulaire relève-t-il du strict volontariat ?<br>**MEN** : oui du strict volontariat. Cela n'entraînera pas d'avantage ni de moyen supplémentaire. Cela s'organisera au niveau académique. Il y a déjà environ 300 initiatives qui existent déjà financées sur des moyens académiques.<br>**FO** : pour la rentrée 2011, est-ce que cela change les horaires ?<br>**MEN** : rentrée 2011 non , mais 2012 , oui : disparition des groupes en philosophie puisque les moyens pour alléger les effectifs tombent dans le pot commun, l'horaire professeur sera forcément impacté. Il y a volonté de ne pas alourdir les horaires des élèves.<br>**FO** : sur la réforme du lycée, avez-vous tiré les premières conséquences ?<br>**MEN** : un rapport est paru, il est sans complaisance. Mais il n'y a pas de changement prévu. On va plutôt faire porter l'effort sur la mutualisation des pratiques.<br>Le plus gros point de cristallisation est l'AP qui ne se met pas en place partout comme on voudrait.<br>Pour ce qui est des enseignements d'exploration, des formations seront prévues hors temps de service, par bassin, par formation à distance, par le biais des ressources électroniques.<br>**FO** : le CNED entre dans ce dispositif de formation à distance ?<br>**MEN** : pour le CNED, il n'y a pas de changement pour nous. | ▷ Aucune obligation. Volontariat.<br><br>▷ Alertez la section FO en cas de pressions et de dérive.<br><br>Le syndicat interviendra à tous les niveaux. |

| DP3 et DP6 | Commentaires FO |
|---|---|
| **FO** : suppression des 3e DP6 et il n'y a plus de création de CAP. Il ne faut pas les fermer car les élèves qui vont en DP6 sont ceux qui ne peuvent plus rester en collège. Grâce aux 3DP6 on arrive à garder des élèves qui sont en limite de rupture scolaire.<br>**MEN** : ce n'est pas une directive nationale. On s'interroge sur la logique qui consisterait à les supprimer.<br><br>**FO** : dans ces classes à partir de 22 ou 24 élèves il n'y a pas de moyen supplémentaire, cela a pour effet de limiter le recrutement. Il faut donner des moyens supplémentaires si certains seuils sont dépassés.<br>**MEN** : la tendance n'est pas à supprimer les 3DP6.<br><br>**FO** : l'académie de Rouen fait exactement le contraire. Par exemple la suppression de la 3DP6 au lycée Dumézil de Vernon supprime l'offre de 3DP6 pour 7 collèges du secteur. Ces élèves seront dans les 3e surchargées à la rentrée…<br>**MEN** : c'est inquiétant en effet, nous notons, nous allons nous en occuper. | ▷ Maintien des 3eDP6.<br><br>▷ Délégations au rectorat pour leur maintien et l'organisation de dédoublements. |

**Du 13 au 20 octobre 2011**

**Election aux comités techniques**

**aux CAP aux CCP**

***votez FO***

**Pour contacter la section départementale du SNFOLC :**
Adresse :
Tél :
Mail :

**Je souhaite adhérer au SNFOLC.**

NOM : …… Prénom : ……

Discipline : ……

Téléphone : …… Mail : ……

Etablissement : ……

Coupon à adresser à la section départementale du SNFOLC.